



Doc. 778

15 janvier 1958

Reconnaissance des diplômes de l'enseignement agricoles en Europe

Proposition de recommandation

déposée par M. René CHARPENTIER et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Consciente de la grave pénurie de personnel scientifique et technique en Europe, notamment dans le domaine de l'enseignement agricole;

Estimant qu'une formation professionnelle adéquate des agriculteurs et autres producteurs agricoles constitue la base d'une production efficace des denrées alimentaires;

Convaincue de la nécessité d'encourager les échanges de techniciens agricoles entre les pays membres du Conseil de l'Europe, afin de développer le fonds commun des connaissances en matière d'agriculture et d'améliorer ainsi la formation professionnelle agricole;

Considérant les conventions sur l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires et des périodes d'études universitaires déjà signées par les pays membres du Conseil de l'Europe,

Recommande au Comité des Ministres :

1. de conclure une nouvelle convention prévoyant l'équivalence des diplômes décernés au terme des études universitaires et des diplômes décernés par les établissements d'enseignement agricole, notamment en vue de procéder à des recherches d'ordre économique et scientifique;
2. de charger le comité d'experts compétent d'étudier des propositions permettant aux titulaires de diplômes agricoles décernés dans l'un des États membres d'exercer leur profession dans les autres États membres du Conseil de l'Europe.

Signé (voir au verso)



Doc. 778 Proposition de recommandation

Signé:

CHARPENTIER René, France